



PIÈCE 5

**DOSSIER DE
DÉFRICHEMENT**

Projet du parc éolien de Bersac-sur-Rivalier
Commune de Bersac-sur-Rivalier (87)

*Demande d'Autorisation Environnementale pour une installation de production d'électricité éolienne
Janvier 2019*





EDPR France Holding
25 quai Panhard et Levassor
75013 PARIS
Tél : 01.44.67.81.49

Table des matières

Pièce 5.A : CERFA n°13632*07 - Demande d'autorisation de défrichement	5
Pièce 5.B : Sommaire inversé des pièces requises par le CERFA 13632*07.....	11
Pièce 5.C : Surfaces et parcelles défrichées	15
Pièce 5.D : Plan de situation	19
Pièce 5.E i : Plan de masse de E1.....	23
Pièce 5.E ii : Plan de masse de E2.....	25
Pièce 5.E iii : Plan de masse de E3	27
Pièce 5.E iv : Plan de masse de E4.....	29
Pièce 5.F : Mesure compensatoire du défrichement.....	33

PIÈCE 5.A : CERFA 13632*07

Pièce 5.A : CERFA n°13632*07 - Demande d'autorisation de défrichement

		 N° 13632*07
<p>DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT</p> <p>Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier (Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)</p> <p><i>Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :</i></p> <p>1- par courrier en recommandé avec avis de réception 2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt 3- par téléprocédure accessible par internet : https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/</p> <p><i>Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.</i></p> <p>Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.</p>		
<p>RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE</p>		
N° DOSSIER : _____		DATE DE RÉCEPTION : _ _ / _ _ / _ _
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR		
POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)		
N° SIRET : 7 9 7 6 1 0 7 3 0 0 0 3 1 0	ou	N° PACAGE : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
N° NUMAGRIT* : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	ou	Si aucun numéro attribué, cocher la case <input type="checkbox"/>
<small>*attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET</small>		
POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)		
Nom, prénom du demandeur : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> _____		
né(e) le _ _ / _ _ / _ _ à : _____ dépt : _ _ _ Pays : _____		
Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____		
POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)		
Nom de l'indivision demandeuse : _____		
Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> _____		
né(e) le _ _ / _ _ / _ _ à : _____ dépt : _ _ _ Pays : _____		
POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)		
Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : <u>EDPR FRANCE HOLDING</u>		
Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : <u>SIMON PATRICK</u>		
Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : <u>JACQUOT SOPHIE</u>		
COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION		
Adresse du demandeur : <u>25 QUAI PANHARD ET LEVIASSOR</u> complément d'adresse : _____		
Code postal : <u>7510113</u> Commune : <u>PARIS</u>		
Coordonnées de contact du demandeur <input type="checkbox"/> ou de son représentant <input type="checkbox"/> ou de son responsable de projet <input checked="" type="checkbox"/> (cocher la case correspondante) :		
Téléphone : 0 1 4 4 6 7 8 1 4 9 ; 0 6 3 2 8 5 3 3 2 2		
<small>Fixe Mobile</small>		
Mél : <u>sophie.jacquot@edpr.com</u>		

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : _____

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIERE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	563	1 4 ha 84 a 54 ca (m ²)	1 0 ha 34 a 1 ca (m ²)	NA
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	564	1 0 ha 12 a 45 ca (m ²)	1 0 ha 02 a 1 ca (m ²)	NA
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	565	1 0 ha 09 a 74 ca (m ²)	1 0 ha 09 a 1 ca (m ²)	NA
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	573	1 2 ha 91 a 60 ca (m ²)	1 0 ha 68 a 1 ca (m ²)	NA
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	10	1 5 ha 07 a 90 ca (m ²)	1 0 ha 58 a 1 ca (m ²)	NA
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	15	1 0 ha 22 a 10 ca (m ²)	1 0 ha 06 a 1 ca (m ²)	NA
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	16	1 0 ha 30 a 20 ca (m ²)	1 0 ha 18 a 1 ca (m ²)	NA
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	18	1 0 ha 75 a 80 ca (m ²)	1 0 ha 02 a 1 ca (m ²)	NA
87 - BERSAC-SUR-RIVALIER	E	19	1 4 ha 82 a 30 ca (m ²)	1 0 ha 28 a 1 ca (m ²)	NA
			1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	
			1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	
			1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	
			1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	
			1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	1 1 ha 1 a 1 ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

 Surface totale à défricher : 1 1 2 ha 25 a 1 ca (m²)

N° du département unique ou principal des travaux 1 8 7

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 1 1 N° de département 3 1 1

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) :

Équipement d'intérêt collectif et services publics

 Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :
PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-propriétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Commune de Bersac-sur-Rivalier	propriétaire	Mairie de Bersac-sur-Rivalier	05 55 71 43 69
M ^{me} BRUNETAUD Marcelle	propriétaire	26 route de Limoges 87370 LAURIÈRE	05 55 71 42 54

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)			
N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact ; ou dans le cas contraire : • Etude d'impact ; 	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : SIMON PATRICK

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le 04/10/2019

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur



edp renewables
EDP France Holding SAS
25, quai Panhard et Levasor
75013 Paris
797 610 730 RCS Paris
N° TVA : FR 21 797 610 730

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

**PIÈCE 5.B : Sommaire inversé des pièces
requis par le CERFA 13632*07**

Pièce 5.B : Sommaire inversé des pièces requises par le CERFA 13632*07

Pièce requise par le CERFA 13632*07	Localisation de l'élément		
	Partie	N° de pièce	Page
Plan de situation au 1/25 000	5 - défrichement	5.D	19
Extraits de feuilles du plan cadastral	5 - défrichement	5.E	23 à 29
Attestation de propriété	6 - annexes	6.10.H	37
Étude d'impacts	2 – étude d'impacts	2	/
Pièce justifiant l'accord exprès du propriétaire des terrains	6 - annexes	6.10.I	43 à 47
Acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande	6 - annexes	6.11.A	5
		6.11.B	9
		6.11.C	23
		6.11.D	27
		6.11.E	31
Délibération de la commune	6 - annexes	6.10.K	55 à 56

PIÈCE 5.C : Surfaces et parcelles défrichées

Pièce 5.C : Surfaces et parcelles défrichées

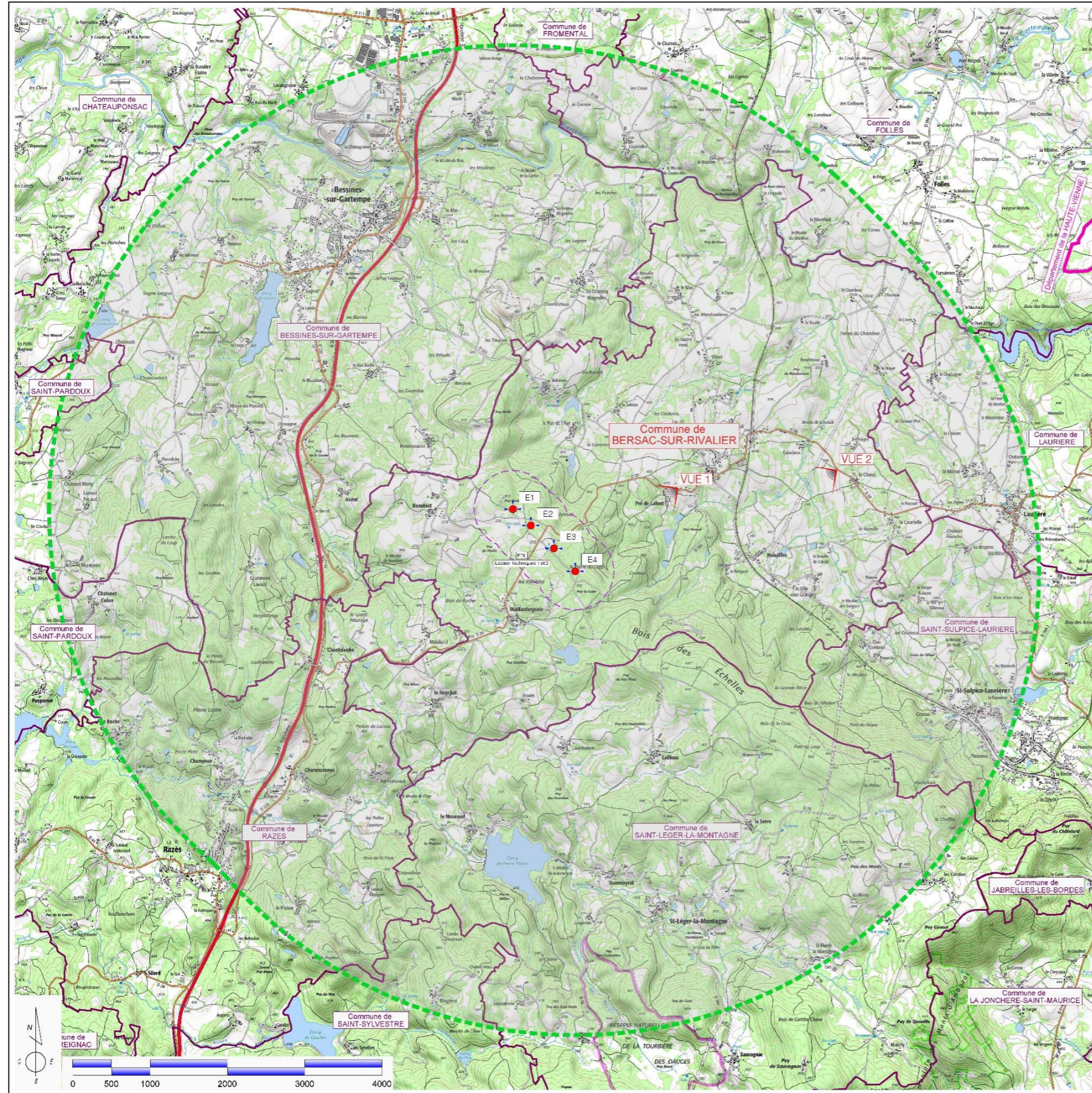
Synthèse des surfaces défrichées permanentes et déboisées temporaires par parcelle cadastrale et totales					
	Implantation			Surface déboisée temporaire (ha)	Surface défrichée permanente (ha)
	Commune	Section	Parcelle		
E1	Bersac-sur-Rivalier	E	563	0,11	0,23
			564	0,02	0,00
			565	0,06	0,03
		TOTAL			0,19
E2	Bersac-sur-Rivalier	E	573	0,40	0,28
		TOTAL			0,40
E3 & locaux techniques	Bersac-sur-Rivalier	E	10	0,20	0,37
		TOTAL			0,20
E4	Bersac-sur-Rivalier	E	15	0,03	0,03
			16	0,05	0,12
			18	0,02	0,00
			19	0,12	0,16
		TOTAL			0,22
TOTAL				1,01	1,24
% de la ZIP				0,43%	0,53%
% de la surface boisée de Bersac				0,07%	0,09%
% de la surface communale				0,03%	0,04%

Surfaces défrichées : Défricher consiste à mettre fin, directement ou indirectement, à la vocation forestière d'un terrain que l'on possède pour l'utiliser à d'autres fins : construction, mise en valeur agricole, pâturage... En l'espèce, les parcelles utiles au projet éolien de Bersac-sur-Rivalier sont boisées et à vocation forestière. Une partie de leur surface sera défrichée pour la réalisation de surfaces permanentes nécessaires à l'exploitation du projet éolien (plateformes, chemins d'accès...). Les surfaces défrichées auront une nouvelle destination de type "équipement d'intérêt collectif et services publics".

Surfaces déboisées : La construction du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier nécessitera des surfaces de travail temporaires liées à la logistique du chantier (aire de stockage de pales avant montage, aire de grutage, aire de stockage temporaire de déblais...). Ces surfaces, où les arbres seront coupés l'année N du chantier, verront leurs boisements régénérés. La destination forestière n'est pas ici remise en question.

Dans plans de ces surfaces sont proposés dans la **partie 4 - Dossier architecte** et **partie 5 - dossier de défrichement**.

PIÈCE 5.D : Plan de Situation



LEGENDE :

- Rayon d'affichage réglementaire de 6 km
Autour des installations
- Rayon généralisé de 500 m
Autour des Aérogénérateurs
- Limites de Communes
- Positions des Aérogénérateurs du projet éolien
de Bersac-sur-Rivalier
- Positions Poste de Livraison / Locaux Techniques
- Commune d'implantation du projet
- Communes limitrophes du parc
- Repérage photographique

PROJET EOLIEN
DE BERSAC-SUR-RIVALIER
Commune de BERSAC-SUR-RIVALIER

Maître d'Ouvrage
EDPR France Holdings
25 Cours Faurand et Lavoisier
75013 PARIS
Tél : 01 44 07 21 49



SITUATION

DAE

01

Echelle : 1/25 000"

Première diffusion : Janvier 2019

Maître d'Ouvrage
ASTECA
Zone Ecovision Ouders - Bâtiment 18
39 rue Victor Tardif
54320 MANDEVILLE
Tél : 03 83 54 04 65 - Fax : 03 83 28 51 45



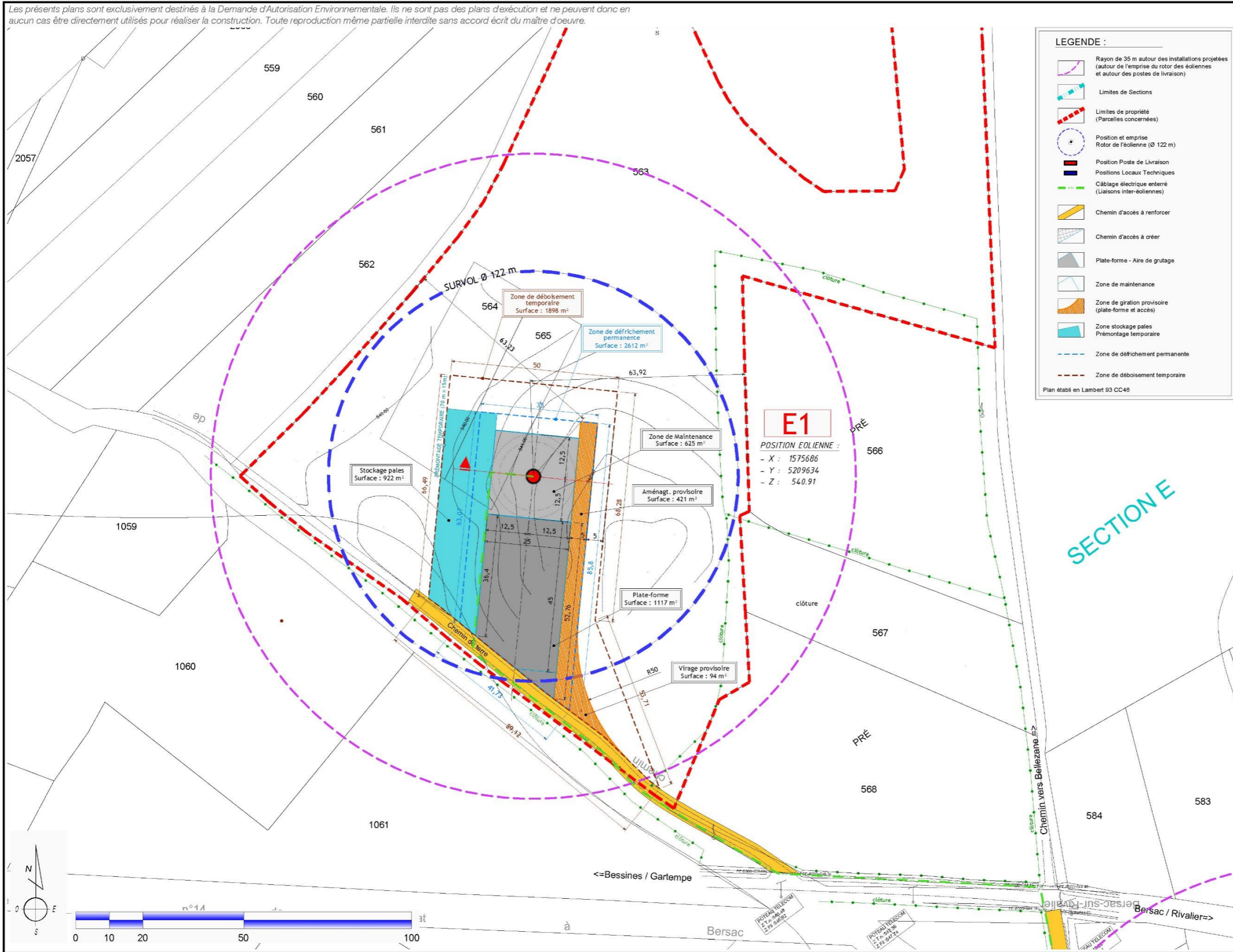
Dossier N° : 2018-02

2018 02 EDPFR BSR-08 01 2019.dwg

Pièce 5.D : Plan de situation

PIÈCE 5.E : Plans de masses

Les présents plans sont exclusivement destinés à la Demande d'Autorisation Environnementale. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle interdite sans accord écrit du maître d'œuvre.



MAÎTRE D'OUVRAGE :
EDPR FRANCE HOLDING
25 Quai Panhard et Levesor
75013 PARIS
Tel : 01 44 67 81 49



ARCHITECTE :
ASTECA
Zone Cooparc - Ocoine - Bâtiment 1b
35, rue Haroun Razefi
54 320 MAXEVILLE
Tel. 03.83.51.04.69 - Fax. 03.83.28.51.46



PROJET EOLIEN DE BERSAC-SUR-RIVALIER
Commune de Bersac-sur-Rivalier

PLAN DE MASSE - E1
Ech : 1/1000°

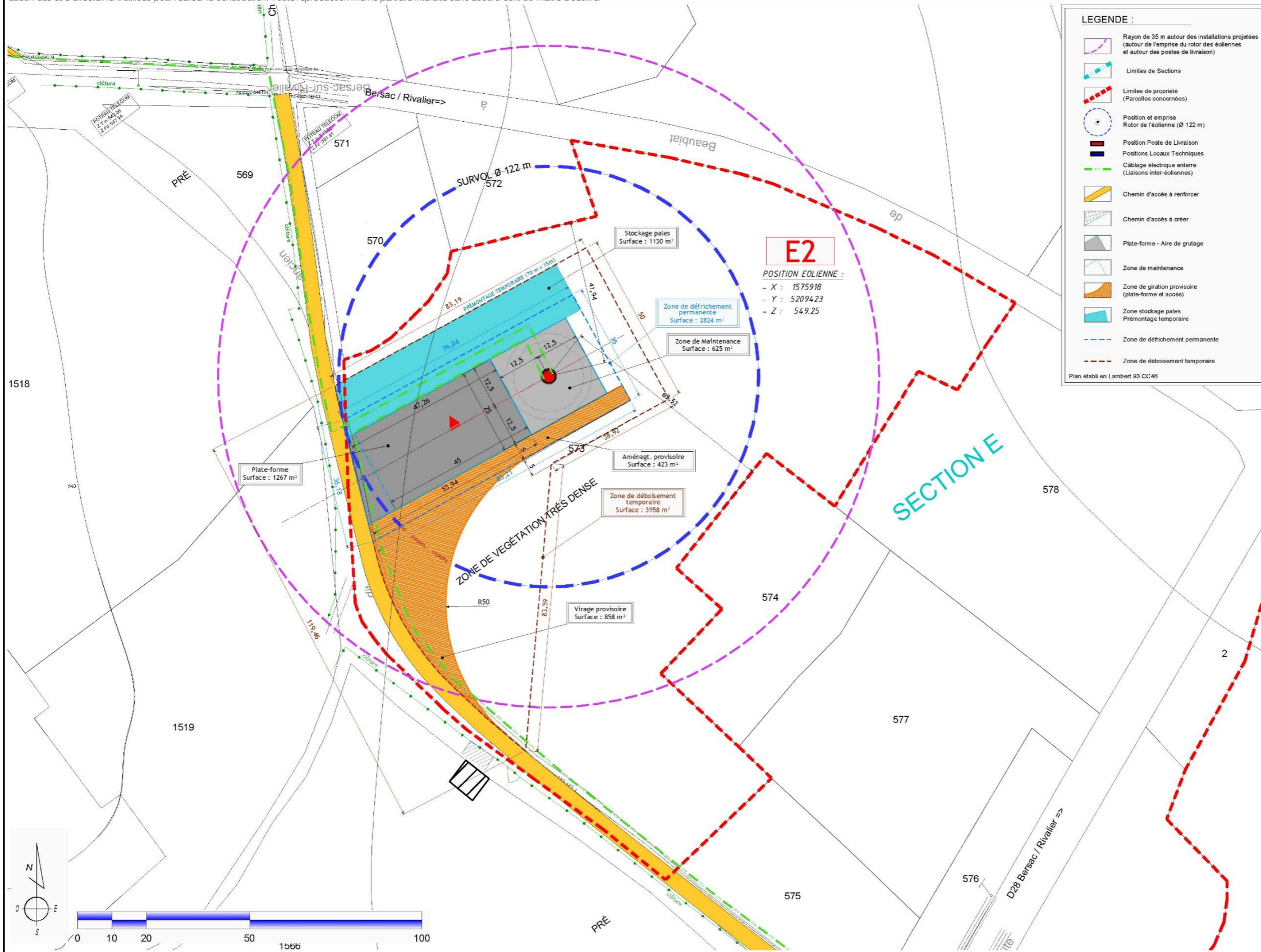
DAE

05

Janvier 2019

Pièce 5.E i : Plan de masse de E1

Les présents plans sont exclusivement destinés à la Demande d'Autorisation Environnementale. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle interdite sans accord écrit du maître d'oeuvre.



MAITRE D'OUVRAGE :
EDPR FRANCE HOLDING
75 013 04818
75 013 04818
Tél : 01 44 67 81 49

ARCHITECTE :
ASTECA
Zone Ecoparc - Coësis - Bâtiment 1b
35, rue Haroun Tazefi
54 320 MAXVILLE
Tél : 03 83 54 04 69 - Fax : 03 83 28 51 45

PROJET EOLIEN DE BERSAC-SUR-RIVALIER
Commune de Bersac-sur-Rivalier

PLAN DE MASSE - E2
Ech : 1/1000°

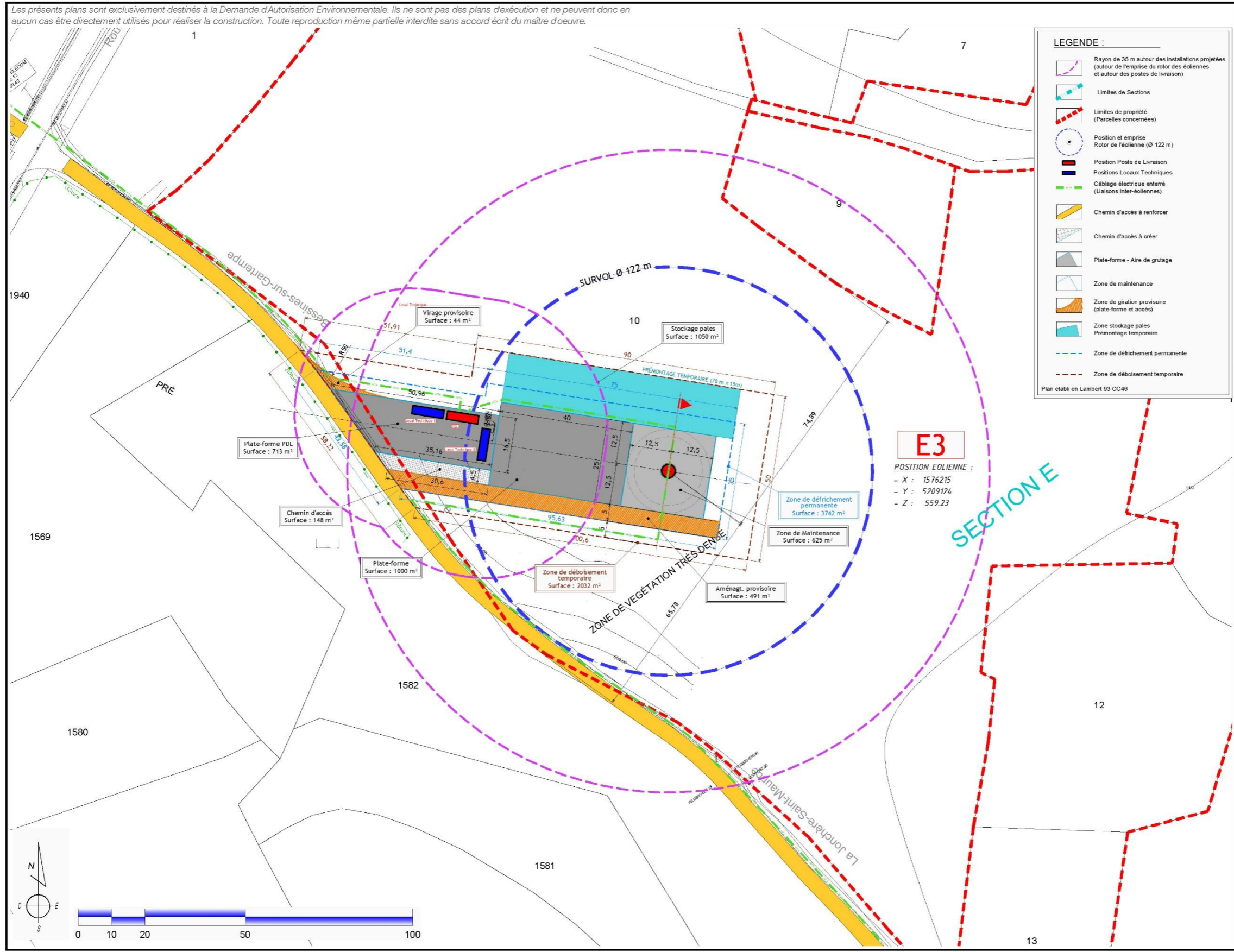
DAE

07

Janvier 2019

Pièce 5.E ii : Plan de masse de E2

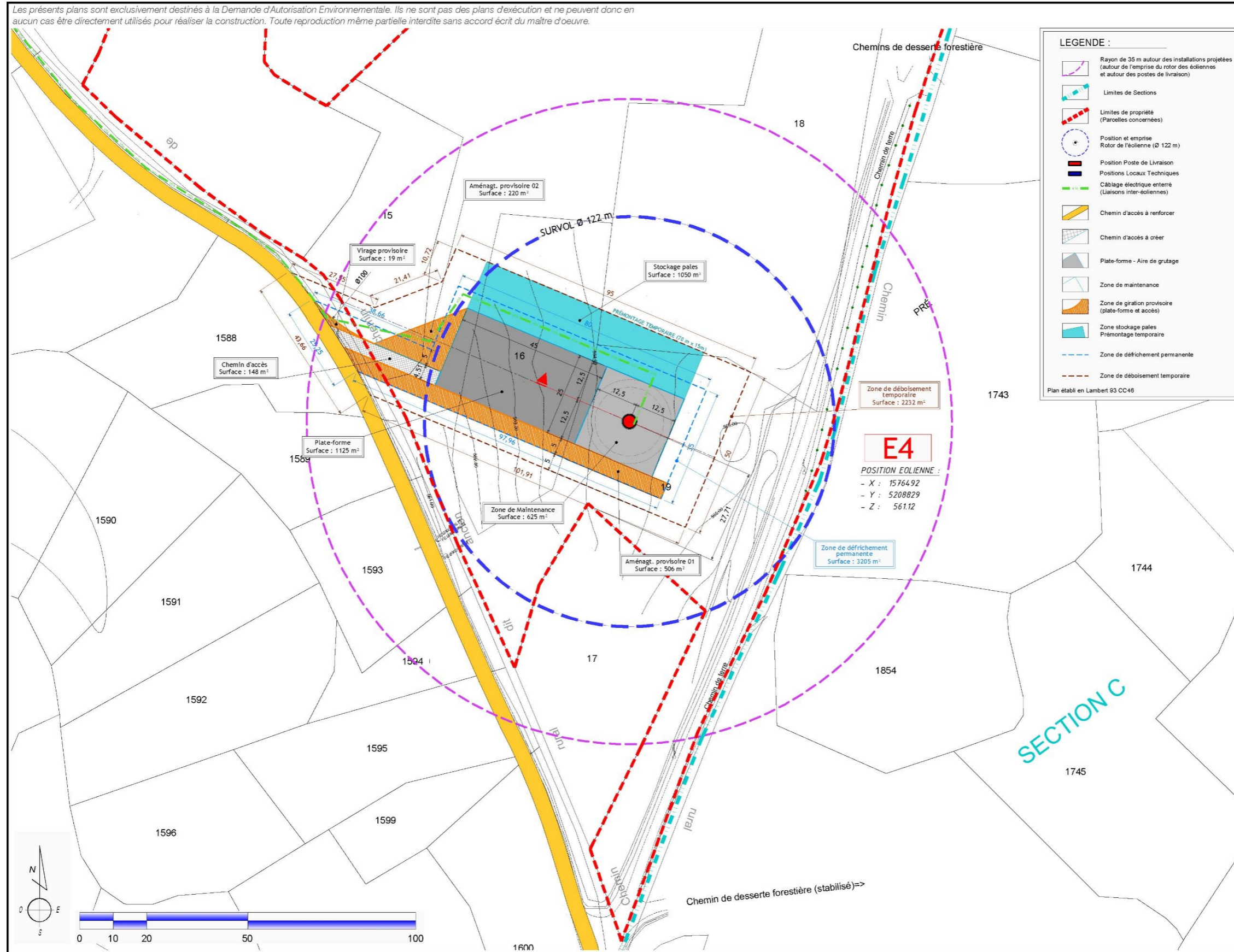
Les présents plans sont exclusivement destinés à la Demande d'Autorisation Environnementale. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle interdite sans accord écrit du maître d'oeuvre.



DAE	PROJET EOLIEN DE BERSAC-SUR-RIVALIER Commune de Bersac-sur-Rivalier	MAITRE D'OUVRAGE : EDPR FRANCE HOLDING 25, Quai Panhard et Levasseur 75013 PARIS Tél : 01 44 67 81 49	ARCHITECTE : ASTECA Zone Ecoport - Océanis - Bâtiment 1b 35, rue Haroun Tazieff 54 320 MAXEVILLE Tél. 03.83.54.04.69 - Fax. 03.83.28.51.45
	09	Janvier 2019	
PLAN DE MASSE - E3 Ech : 1/1000 ^e			

Pièce 5.E iii : Plan de masse de E3

Les présents plans sont exclusivement destinés à la Demande d'Autorisation Environnementale. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser la construction. Toute reproduction même partielle interdite sans accord écrit du maître d'œuvre.



<p>MAÎTRE D'OUVRAGE : EDPR FRANCE HOLDING 25 Quai Pothier et Livassor 93013 PARIS Tel : 01 44 67 81 49</p>	<p>ARCHITECTE : ASTECA Zone Ecoparc - Cocqis - Bâtiment 1b 35, rue Haroun Tazieff 54 320 MAXEVILLE Tel. 03.83.54.04.89 - Fax. 03.83.28.51.45</p>
<p>DAE</p>	<p>PLAN DE MASSE - E4 Ech : 1/1000⁰</p>
<p>11</p>	<p>Janvier 2019</p>

Pièce 5.E iv : Plan de masse de E4

PIÈCE 5.F : Mesure compensatoire de défrichement

Pièce 5.F : Mesure compensatoire du défrichement

L'autorisation environnementale tient lieu d'autorisation de défrichement. Pour sa construction et son exploitation, le parc éolien de Bersac-sur-Rivalier nécessite **le défrichement de 2,25 ha de bois** (1,24 ha de défrichement permanent pour l'exploitation, et 1,01 ha de défrichement temporaire nécessaire pour le chantier), soit moins de moins de 0,1 % de la surface totale boisée de la commune de Bersac-sur-Rivalier.

Un **boisement compensateur** sera effectué du fait du défrichement de **2,25 ha**.

Il existe plusieurs modalités de compensation relatives au défrichement nécessaire à un projet :

- versement d'une indemnité financière au Fond Stratégique de la Forêt et du Bois ;
- boisement ;
- travaux d'améliorations sylvicoles.

En accord avec la commune du projet, le mode de compensation choisi relatif au défrichement pour le projet éolien est le **boisement compensateur en nature**, qui sera réalisé **directement sur les parcelles communales** de Bersac-sur-Rivalier. Le nouveau plan de gestion forestier de Bersac-sur-Rivalier, en attente de validation par le Préfet de la Haute-Vienne au moment du dépôt du dossier, prévoit environ entre 20 et 30 hectares à reboiser, notamment sur les coupes rases programmées. La définition précise des parcelles qui bénéficieront du boisement compensateur sera établie en accord avec la commune de Bersac-sur-Rivalier, l'ONF et la Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne, dans le respect du nouveau plan de gestion, dès l'obtention des autorisations du présent dossier. EDPR s'engage à financer cette prestation, qui sera réalisée par un tiers choisi en concertation avec la commune et l'ONF.

Le service de l'Eau, de l'Environnement, de la Forêt et des Risques de la Direction départementale des territoires de la Haute-Vienne a calculé un **coefficient de compensation de 3 pour les éoliennes 1 à 3, et un coefficient de 1,2 pour l'éolienne 4** du projet éolien de Bersac-sur-Rivalier.

	Surface déboisée temporaire (ha)	Surface défrichée permanente (ha)	Surface d'autorisation de défrichement totale (ha)	Coefficient de compensation	Surface à compenser (ha)
E1	0,19	0,26	0,45	3,0	1,35
E2	0,40	0,28	0,68	3,0	2,03
E3 & locaux techniques	0,20	0,37	0,58	3,0	1,73
E4	0,22	0,32	0,54	1,2	0,65
TOTAL (ha)	1,01	1,24	2,25		5,78

EDPR s'engage à reboiser à hauteur de 5,78 hectares.

Coût estimé : 61 000 € (entre 3 000 et 18 000€/ha selon l'âge et l'essence du peuplement au moment du chantier).